Commission Consultative Paritaire des Agents contractuels de Météo-France

MÉTÉO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

POURQUOI VOTER CFDT-Météo

Du 3 au 10 décembre 2026, les agents contractuels élisent leurs représentants à la Commission consultative paritaire (CCP).

La CCP est l'instance dédiée à certaines décisions individuelles concernant les contractuels : vos élus y portent votre voix face à l'administration.

La CCP conserve un rôle concret pour défendre les contractuels.

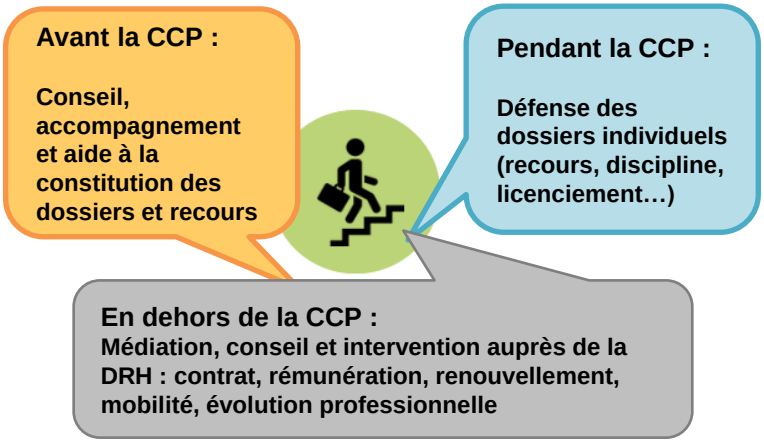
Elle intervient sur certains licenciements, sur des sanctions disciplinaires. Elle peut être saisie pour des refus de télétravail, des congés ou la révision d'un compte rendu d'entretien professionnel.

Mais toutes les décisions individuelles ne passent pas en CCP. C'est pourquoi l'action de vos représentant.e.s ne s'arrête pas à la commission !

Pour la **CFDT-Météo**, représenter les contractuels, c'est aussi agir sur leurs préoccupations quotidiennes : renouvellement des contrats, rémunération, évolution professionnelle, accès au CDI, mobilité, formation et conditions de travail. Nous portons ces sujets auprès de la DRH et dans les instances compétentes.

La CFDT-Météo défend vos droits collectifs et votre situation individuelle.

Vos élus vous accompagnent :





Notre liste de candidates et candidats pour vous représenter

1 – MICHAU Yohanna, DSM
2 – ROYER Adrien, DSM
3 – BELMADANI Ali, DESR
4 – OGER Jen-Philippe, DSI

Cfdt: VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels de Météo-France

MÉTÉO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NOS COMBATS POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DE METEO-FRANCE

DES PARCOURS PLUS LISIBLES

La rémunération des agent.e.s en CDI doit être réévaluée au moins tous les trois ans. Il en va de même pour les agents en CDD employés de manière continue auprès du même employeur. La **CFDT-Météo** est déjà attentive à l'application réelle de ce droit. Nous demandons plus de transparence et un lien clair avec le compte-rendu d'entretien professionnel. Si l'agent donne satisfaction, il ne peux pas avoir moins que l'inflation !

Une personne sous contrat doit pouvoir comprendre ce qui détermine sa rémunération et comment elle peut évoluer.

Notre objectif :
faire reconnaître l'expérience et les compétences, et obtenir des parcours professionnels plus lisibles pour tous les contractuels.

UNE RÉMUNÉRATION PLUS TRANSPARENTE

À fonctions, qualifications et expérience comparables, les règles de rémunération doivent être claires. La **CFDT-Météo** demande davantage de lisibilité sur les critères de recrutement, de positionnement salarial et de revalorisation.

Elle tombe bien cette loi sur la transparence salariale, non ?

La transparence salariale arrive dans la fonction publique : saisissons cette opportunité pour rendre vos rémunérations plus lisibles et leurs évolutions plus transparentes, justement !

La comparaison c'est aussi l'esprit de la directive européenne sur la transparence des salaires.

Et alors… l'administration aussi a le droit à l'erreur… du moment qu'elle la corrige !

Parfois, la rémunération est en écart avec l'expérience passée. Ce type de cas est traité dans le nouveau guide de gestion : c'est une « mauvaise initialisation » et cela justifie **une revalorisation anticipée avant le délai de 3 ans.**



Voilà ta fourchette salariale, bon appétit.

VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

Commission Consultative Paritaire des Agents contractuels de Météo-France

MÉTÉO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NOS COMBATS POUR VOUS VALORISER, NON ! A LA PRECARITE



Avant 6 ans ce serait tout de même mieux, non ?...

SÉCURISER LES PARCOURS

CDD, renouvellement, passage en CDI : ces étapes ne doivent pas être vécues dans l'incertitude. La **CFDT-Météo** demande des règles claires, une information suffisamment anticipée et des décisions expliquées aux agents.

La CFDT-Météo demande à « CDIser » les CDD éligibles et de les revaloriser. Les informations et les décisions vers les CDD en fin de contrat n'arrivent pas assez vite. Les CDD ne sont pas des dossiers, ce sont des humains !

ÉVOLUER ET SE FORMER

L'expérience acquise à Météo-France doit ouvrir des perspectives.

La **CFDT-Météo** veut que les contractuels accèdent largement à la formation, pour développer leurs compétences, candidater sur d'autres postes et construire leur évolution professionnelle.

Nous revendiquons l'accès aux emplois pérennes **chaque fois qu'un CDD de courte durée sera reconduit plusieurs fois sur les mêmes missions**.

LA LIBERTE DE CHOIX

Être contractuel ne doit pas signifier que l'on est seul face à son contrat et à l'autorité, une certaine liberté de choix doit être offerte.

Si la CFDT-Météo était favorable au nouveau type de contrats (car un certain nombre d'agents avait à y gagner), elle a exigé du DRH/D que celui-ci ne rende pas obligatoire leur signature.

Le DRH/D est allé dans notre sens.



Les CDD ne sont pas des dossiers, ce sont des humains !

En savoir plus, écrivez à : cfdt@meteo.fr

Cfdt: VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

Commission Consultative Paritaire des Agents contractuels de Météo-France

MÉTÉO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NOS COMBATS POUR VOUS GARDER, DE L'ATTRACTIVITE !

INTEGRATION DANS LE VISEUR



Des passerelles sont nécessaires ! Elles existent mais les conditions sont assez défavorables. Ce sujet dépasse le cadre de Météo-France ; c'est le cadre législatif de la Fonction Publique d'Etat qu'il faut parvenir à faire évoluer.

C'est le combat mené pour vous par la CFDT Fonction Publique.

ET LES CONTRACTUELS HORS PLAFOND ALORS ?

Être Hors Plafond, c'est être embauché pour une mission à durée limitée, en général dans le cadre de la participation à un projet. Pour établir un salaire, on utilise une **grille de gestion**. La refonte de la grille de gestion qui avait plus de 10 ans est revue. Enfin !

Un souci côté primes : nous avons saisi la nouvelle DRH dès son arrivée, l'accès à la prime d'équipe en complément annuel (« *prime d'objectif* » ou « *prime CIA* » chez les fonctionnaires) est pour l'instant hors de portée des « hors plafond ».

On ne peut pas rester sur une iniquité où seuls un ou deux agents ne touchent pas cette prime alors que le reste d'une équipe la touche.



Tous les contractuels apportent des compétences indispensables à Météo-France, dans les métiers scientifiques, techniques, informatiques comme dans les fonctions support. Les fidéliser suppose de reconnaître leur expérience, leurs responsabilités et l'évolution de leurs missions.

La CFDT-Météo veut que cette reconnaissance se traduise concrètement dans le rémunérations mais aussi dans les parcours de mobilité.

Cfdt: VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT